



COMMUNE DE MEYRARGUES

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
 DU JEUDI 25 MARS 2021 A 19H30.

(art. L. 2121-25 et R. 2121-11  
 du Code Général des Collectivités Territoriales)

FP/ED

Afin de garantir les meilleures conditions de sécurité et de salubrité qu'implique l'état d'urgence sanitaire et conformément aux dispositions du IV de l'article 6 de loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020, à la loi n°2021-160 du 15 février 2021 et au décret n°2021-296 du 19 mars 2021, le jeudi 25 mars 2021, le Conseil Municipal de la Commune de Meyrargues s'est exceptionnellement réuni :

- en la salle des fêtes, à côté de la mairie ;
- sans public ;

- avec retransmission des débats en direct (via le site [www.meyrargues.fr](http://www.meyrargues.fr))

sur convocation adressée à chacun de ses membres le vendredi 19 mars 2021.

A l'occasion de l'adoption des comptes administratifs du budget principal et du budget annexe des caveaux, la présidence était assurée par M. BURLE Louis.

Elus en exercice	Présents	Absents ayant donné pouvoir à :		Absents sans pouvoir
POUSSARDIN Fabrice	X			
GREGOIRE Philippe	X			
THOMANN Sandra		X	MOREAU Jean-Michel	
MOREAU Jean-Michel	X			
HALBEDEL Sandrine	X			
GIANNERINI Eric	X			
ROSADO-MARCHENA Maria-Isabel	X			
MORFIN Gérard	X			
LALAUZE Andrée			Arrivée à 19H38	X
DAILCROIX Brigitte		X	JOUVE Mireille	
DURAND Gilles	X			
BARBIER Daniel	X			
BERTRAND Pierre	X			
JOUVE Mireille	X			
BLANC Frédéric	X			
MICHEL Béatrice	X			
MAGNETTO Peggy		X	GREGOIRE Philippe	
BURLE Louis	X			
FRUTTERO David		X	MORFIN Gérard	
RICHARD Laetitia	X			
KACHKACH Emilie	X			
DEPAUX Stéphane	X			
BOUGI Gilbert	X			
NAHON Philippe	X			
REMEDIOS-BRUN Audrey	X			
GIRAUD-CLAUDE Dominique		X	BOUGI Gilbert	
SMATI Sabrina	X			
27	21	5		1
<b>Evolution des présents et pouvoirs en cours de séance - synthèse</b>				
Heure	Présents	Pouvoirs		Absents
19H38	22	5		0

**Secrétaire de séance :**

Mme ROSADO-MARCHENA Maria-Isabel est candidate.

Pour (présents et pouvoirs)	20	POUSSARDIN Fabrice GREGOIRE Philippe THOMANN Sandra MOREAU Jean-Michel HALBEDEL Sandrine GIANNERINI Eric ROSADO-MARCHENA Maria-Isabel MORFIN Gérard DAILCROIX Brigitte DURAND Gilles BARBIER Daniel BERTRAND Pierre JOUVE Mireille BLANC Frédéric MICHEL Béatrice MAGNETTO Peggy BURLE Louis FRUTTERO David RICHARD Laetitia KACHKACH Emilie.
Contre (présents et pouvoirs)		
Abstentions (présents et pouvoirs)	6	DEPAUX Stéphane BOUGI Gilbert NAHON Philippe REMEDIOS-BRUN Audrey GIRAUD-CLAUDE Dominique SMATI Sabrina.

Mme ROSADO-MARCHENA Maria-Isabel est élue secrétaire de séance.

Suite à une erreur de fichier de procès-verbal du conseil municipal du 21 janvier 2021 envoyé aux conseillers municipaux, la bonne version du procès-verbal sera adoptée lors de la prochaine séance du conseil municipal.

*Arrivée de Mme LALAUZE Andrée à 19h38.*

**D2021-22FS BUDGET ANNEXE VENTE DE CAVEAUX - COMPTE DE GESTION 2020.**

**Exposé des motifs :**

Le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés au cours de l'exercice 2020, et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire, statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Visas :**

Où l'exposé des motifs rapporté ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-21, L.2343-1 et 2 et D.2343-1 à D.2343-10 ;

Vu la nomenclature comptable M 4 ;

Vu le compte de gestion du budget annexe de la vente de caveaux de la commune de Meyrargues, dressé pour l'exercice 2020 par le comptable public ;

A l'issue du débat contradictoire engagé entre les conseillers municipaux sur ce point de l'ordre du jour :

**Le Conseil Municipal décide de :**

**Article 1 :** Déclarer que le compte de gestion du budget annexe de la vente de caveaux de la commune de Meyrargues, dressé pour l'exercice 2020 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour (présents et pouvoirs)	21	POUSSARDIN Fabrice GREGOIRE Philippe THOMANN Sandra MOREAU Jean-Michel HALBEDEL Sandrine GIANNERINI Eric ROSADO-MARCHENA Maria-Isabel MORFIN Gérard LALAUZE Andrée DAILCROIX Brigitte DURAND Gilles BARBIER Daniel BERTRAND Pierre JOUVE Mireille BLANC Frédéric MICHEL Béatrice MAGNETTO Peggy BURLE Louis FRUTTERO David RICHARD Laetitia KACHKACH Emilie.
Contre (présents et pouvoirs)		
Abstentions (présents et pouvoirs)	6	DEPAUX Stéphane BOUGI Gilbert NAHON Philippe REMEDIOS-BRUN Audrey GIRAUD-CLAUDE Dominique SMATI Sabrina.

**D2021-23FS BUDGET ANNEXE VENTE DE CAVEAUX - COMPTE ADMINISTRATIF 2020.**

*M. L. Burle est préalablement élu président de séance à l'unanimité.*

**Exposé des motifs :**

Le compte administratif du budget annexe vente de caveaux de l'exercice 2020 affiche les résultats suivants :

RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE CAVEAUX						
	Résultat clôture exercice 2019	Part excédent F 2019 affectée en I BP 2020 (c/ 1068)	Résultat exercice 2020			Résultat de clôture exercice 2020
			Dépenses	Recettes	Total	
FONCTIONNEMENT (c/002)	-46 978,58		0,00	6 722,50	6 722,50	-40 256,08
INVESTISSEMENT (c/001)	61 298,12		3 139,64	0,00	-3 139,64	58 158,48
						17 902,40

Restes à réaliser de la section d'Investissement (dépenses et recettes de la section d'investissement engagées mais non mandatées ni recouvrées) :

Restes à réaliser I 2020	
RAR D I	0,00
RAR R I	0,00
Solde = RAR R I - RAR D I	0,00

*M. le Maire se retire préalablement au vote.*

**Visas :**

Où l'exposé des motifs rapporté ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2121-31, L. 2122-21, L. 2343-1 et 2 et R. 2342-1 à D. 2342-12 ;

Vu la nomenclature comptable M 4 ;

Vu la présentation synthétique afférente aux comptes administratifs de la Commune et du budget annexe des caveaux ;

Vu le compte administratif 2018 du budget annexe de la vente de caveaux tel que joint en annexe ;

Considérant que M. Louis Burle a été désigné président de séance ;

Considérant que M. le Maire s'est retiré à l'occasion du vote ;

A l'issue du débat contradictoire engagé entre les conseillers municipaux sur ce point de l'ordre du jour :

**Le Conseil Municipal décide de :**

**Article 1 :** Constaté les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

**Article 2 :** Voter et arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour (présents et pouvoirs)	20	GREGOIRE Philippe THOMANN Sandra MOREAU Jean-Michel HALBEDEL Sandrine GIANNERINI Eric ROSADO-MARCHENA Maria-Isabel MORFIN Gérard LALAUZE Andrée DAILCROIX Brigitte DURAND Gilles BARBIER Daniel BERTRAND Pierre JOUVE Mireille BLANC Frédéric MICHEL Béatrice MAGNETTO Peggy BURLE Louis FRUTTERO David RICHARD Laetitia KACHKACH Emilie.
Contre (présents et pouvoirs)		
Abstentions (présents et pouvoirs)	6	DEPAUX Stéphane BOUGI Gilbert NAHON Philippe REMEDIOS-BRUN Audrey GIRAUD-CLAUDE Dominique SMATI Sabrina.

**D2021-24FS BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE-COMPTES DE GESTION 2020.**

**Exposé des motifs :**

Le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés au cours de l'exercice 2020, et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire, statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Visas :**

Où l'exposé des motifs rapporté ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-21, L.2343-1 et 2 et D.2343-1 à D.2343-10 ;

Vu la nomenclature comptable M 14 ;

Vu le compte de gestion du budget principal de la commune de Meyrargues, dressé pour l'exercice 2020 par le comptable public ;

A l'issue du débat contradictoire engagé entre les conseillers municipaux sur ce point de l'ordre du jour ;

**Le Conseil Municipal décide de :**

**Article 1 :** Déclarer que le compte de gestion du budget principal de la commune de Meyrargues, dressé pour l'exercice 2020 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour (présents et pouvoirs)	21	POUSSARDIN Fabrice GREGOIRE Philippe THOMANN Sandra MOREAU Jean-Michel HALBEDEL Sandrine GIANNERINI Eric ROSADO-MARCHENA Maria-Isabel MORFIN Gérard LALAUZE Andrée DAILCROIX Brigitte DURAND Gilles BARBIER Daniel BERTRAND Pierre JOUVE Mireille BLANC Frédéric MICHEL Béatrice MAGNETTO Peggy BURLE Louis FRUTTERO David RICHARD Laetitia KACHKACH Emilie.
Contre (présents et pouvoirs)	6	DEPAUX Stéphane BOUGI Gilbert NAHON Philippe REMEDIOS-BRUN Audrey GIRAUD-CLAUDE Dominique SMATI Sabrina.
Abstentions (présents et pouvoirs)		

**D2021-25FS BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE - COMPTE ADMINISTRATIF 2020.**

**M. L. Burle est préalablement élu président de séance à l'unanimité.**

**Exposé des motifs :**

Le compte administratif du budget ville de l'exercice 2020, présenté sous la nomenclature budgétaire et comptable M 14, affiche les résultats suivants :

RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE VILLE 2020						
	Résultat clôture exercice 2019	Part excédent F 2019 affectée en I BP 2020 (c/ 1068)	Résultat exercice 2020			Résultat de clôture exercice 2020
			Dépenses	Recettes	Total	
FONCTIONNEMENT (c/002)	381 161,40	80 000	3 219 476,16	3 476 971,20	257 495,04	558 656,44
INVESTISSEMENT (c/001)	910 263,54		932 026,63	1 101 355,94	169 329,31	1 079 592,85
						1 638 249,29

Restes à réaliser de la section d'Investissement (dépenses et recettes de la section d'investissement engagées mais non mandatées ni recouvrées) :

Restes à réaliser I 2020	
RAR D I	656 039,30
RAR R I	479 648,30
Solde = RAR R I - RAR D I	-176 391,00

**M. le Maire se retire préalablement au vote.**

**Visas :**

Où l'exposé des motifs rapporté ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2121-31, L. 2122-21, L. 2343-1 et 2 et R. 2342-1 à D. 2342-12 ;

Vu la présentation synthétique afférente aux comptes administratifs de la Commune ;

Vu la nomenclature comptable M 14 ;

Vu la présentation synthétique afférente aux comptes administratifs de la Commune et du budget annexe des caveaux ;

Vu le compte administratif 2018 du budget principal tel que joint en annexe ;

Considérant que M. Louis Burle a été désigné président de séance ;

Considérant que M. le Maire s'est retirée à l'occasion du vote ;  
A l'issue du débat contradictoire engagé entre les conseillers municipaux sur ce point de l'ordre du jour ;

**Le Conseil Municipal décide de :**

**Article 1 :** Constaté les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

**Article 2 :** Voter et arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour (présents et pouvoirs)	20	GREGOIRE Philippe THOMANN Sandra MOREAU Jean-Michel HALBEDEL Sandrine GIANNERINI Eric ROSADO-MARCHENA Maria-Isabel MORFIN Gérard LALAUZE Andrée DAILCROIX Brigitte DURAND Gilles BARBIER Daniel BERTRAND Pierre JOUVE Mireille BLANC Frédéric MICHEL Béatrice MAGNETTO Peggy BURLE Louis FRUTTERO David RICHARD Laetitia KACHKACH Emilie.
Contre (présents et pouvoirs)	6	DEPAUX Stéphane BOUGI Gilbert NAHON Philippe REMEDIOS-BRUN Audrey GIRAUD-CLAUDE Dominique SMATI Sabrina.
Abstentions (présents et pouvoirs)		

**D2021-26FS POLITIQUE FONCIÈRE – EXERCICE 2020.**

**Exposé des motifs :**

Un bilan des cessions et des acquisitions doit être présenté au conseil municipal lors de la séance du vote du compte administratif de l'exercice écoulé.

<b>ACQUISITIONS</b>		
Parcelles	Compte	Montant TTC
Néant		

<b>CESSIONS</b>		
Objet	Compte	Montant TTC
Néant		

**Visas :**

Où l'exposé des motifs rapporté ;  
Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Vu l'article L.324-1 du code de l'urbanisme ;  
Vu la loi 93-122 du 29 janvier 1995 ;  
Vu la loi 96-142 du 21 février 1996 ;  
A l'issue du débat contradictoire engagé entre les conseillers municipaux sur ce point de l'ordre du jour ;

**Le Conseil Municipal PREND ACTE**

des acquisitions et de l'absence de cessions foncières au cours de l'exercice 2020.

**D2021-27FS TABLEAU SUR LA FORMATION DES ÉLUS - EXERCICE 2020.**

**Exposé des motifs :**

Les membres du Conseil Municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions, leur permettant d'élargir leurs connaissances et leur expérience.

Un tableau annuel récapitulatif des formations suivies doit être soumis au Conseil Municipal lors de la séance où est présenté le compte administratif de l'exercice correspondant :

Date	Intitulé	Nb de conseillers	Organisme
Néant.			

**Visas :**

Où l'exposé des motifs rapporté ;  
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2123-12 ;  
A l'issue du débat contradictoire engagé entre les conseillers municipaux sur ce point de l'ordre du jour ;

**Le Conseil Municipal PREND ACTE**

qu'aucune formation n'a été suivie au cours de l'année 2020 par les membres de l'assemblée.

**D2021-28FS GESTION, ÉTAT ET ÉVOLUTION DE LA DETTE DU BUDGET VILLE.**

**Exposé des motifs :**

Les risques inhérents à la gestion active de la dette sont développés dans la circulaire ministérielle n° IOCB1015077C du 25 juin 2010.

Il est ainsi préconisé la présentation au conseil municipal sur l'état et l'évolution de la dette.

A cette fin est présenté, ci-après, la liste des emprunts contractés par la Commune, dont il ressort qu'elle en a contracté quatre.

La dette se compose de deux emprunts, un à taux fixe et un à taux variable (indexé sur le taux de rémunération du livret A + 0,65%).

Ils sont détaillés ci-après :

**1) Emprunt contracté en 2011 pour l'achat des terrains jadis affectés à la colonie de vacances de la Ville de Marseille.**

**Les caractéristiques principales :**

Prêteur : Crédit Agricole.

Montant de l'emprunt : 400 000€  
 Caractéristique du taux : Taux Fixe (base 30/360)  
 Montant du Taux d'intérêts annuel : 3,60%  
 Durée de l'emprunt : 10 ans  
 Frais divers retenus lors du déblocage des fonds : 0,00 €  
 Frais de dossier : 0,00 €  
 Paiement par année : 4  
 Modalités : échéances constantes  
 Montant moyen de l'échéance trimestrielle : 11.952,22 €  
 Montant de l'annuité moyenne : 47.808,88€

**Extrait du tableau d'amortissement (contrat)/charge de la dette à échéance (en €).**

Date de remboursement	Montant de l'échéance en EUR	Amortissement du capital en EUR	Intérêts en EUR	Commission d'engagement en EUR	Capital restant dû après échéance en EUR	Intérêts compensateurs avant échéance en EUR
10/11/2020	11 952,22	11 635,23	316,99	0,00	23 585,57	0,00

**2) Emprunt sur 20 ans contracté en 2018 pour la réalisation du complexe sportif.**

**Les caractéristiques principales :**

Prêteur : Caisse d'Epargne-CEPAC.

Montant du Prêt : 570.141,00 euros	Frais de dossier : 550,00 euros
	Frais de Garantie(s) : sans objet
	Indemnité de remboursement anticipé (du Prêt à taux indexé Livret A) : 3 % du capital remboursé par anticipation
Date limite de signature du Contrat par l'Emprunteur : 20/07/2018	
<b>MISE A DISPOSITION DES FONDS</b>	
Versement intégral des fonds le : 25/07/2018	
<b>AMORTISSEMENT DES FONDS</b>	
Taux d'intérêt du Prêt : Taux de rémunération des Livrets A + 0,65 %	Base de calcul : exact/360
Durée d'amortissement du Prêt : 20 années	Mode d'amortissement : constant
Date du Point de départ de l'Amortissement : 25/07/2018	Périodicité des échéances : annuelle
Date de la 1 <sup>ère</sup> échéance : 25/07/2019	Différé d'amortissement : sans objet Date de 1 <sup>ère</sup> échéance d'intérêts : sans objet

**Extrait du tableau d'amortissement (contrat)/charge de la dette à échéance (en €).**

Tableau d'amortissement par date de flux	Date d'impression : 11/07/2018 16:50:23
--	---

Commentaires :

Tableau d'amortissement par date de flux

CAISSE D'EPARGNE P.A.C.

Place Esmaingin pastre  
 BP 108  
 13254 - MARSEILLE CEDEX 06  
 FRANCE

Date	Déblocaje	Capital	Intérêts	Intérêts capitalisés	Frais	TVA sur frais	Total	Encours	Taux
	370 141,00	0,00	0,00	0,00	550,00	0,00	550,00	570 141,00	0,000000000
25/07/2020	0,00	28 507,05	7 709,26	0,00	0,00	0,00	36 216,31	513 126,30	1,400000000
25/07/2021	0,00	28 507,05	7 283,55	0,00	0,00	0,00	35 790,60	484 619,85	1,400000000

L'encours (capital restant dû) de dette s'est élevé, durant l'exercice 2020, à 536.712 €, l'annuité (remboursement du capital et des intérêts dans l'année) à 87.039,27 €.

Au 31/12 des exercices :

	2017			2018			2019			2020		
	€	€hab Commune	€hab Myne strate	€	€hab Commune	€hab Myne strate	€	€hab Commune	€hab Myne strate	€	€hab Commune	€hab Myne strate
Encours de la dette (en capital)	158 000	42	770	2 737 000	720	762	6 13 000	181	751	536 712	141	
Annuité de la dette (remboursement du capital et des intérêts)	48 000	13	104	48 000	13	100	2 156 000	566	97	87 039,27	22,9	

sources : impôts.gouv.fr – comptes individuels des collectivités

Calcul effectué par la Commune : données non publiées sur le site.

**LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE**  
 de la gestion, l'état et l'évolution de la dette du budget ville.

## D2021-29FS DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – BUDGETS DE LA COMMUNE – EXERCICE 2021.

### Exposé des motifs :

Depuis la loi d'orientation n°92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, l'élaboration proprement dite du budget primitif et des budgets annexes est précédée, pour les communes de plus de 3.500 habitants, d'une phase préalable constituée par le débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant l'examen du budget (articles L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales).

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 (NOTRe), a, dans son article 107, apporté des modifications à l'article du code précité tant dans la forme que dans le contenu de ce débat.

S'ajoute ainsi aux dispositions légales préexistantes la nécessité, dans le cadre de ce débat, l'obligation pour le Maire de présenter un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels ainsi que sur la structure et la gestion de la dette de la collectivité.

De même, si ce rapport, comme sous l'empire de l'ancienne législation, donne toujours lieu à débat, il doit en outre et désormais être publié et faire l'objet d'une délibération qui, maintenant, doit être adoptée suite à un vote formel.

Le rapport à l'appui du débat d'orientation budgétaire est joint en annexe à la présente.

### Visas :

Oui l'exposé des motifs, rapporté ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2312-1 ;

Vu le rapport d'orientation budgétaire joint en annexe ;

A l'issue du débat contradictoire engagé entre les conseillers municipaux sur ce point de l'ordre du jour ;

### Le conseil municipal décide de :

**Article 1 :** Voter en conséquence la présente délibération dont l'objet porte sur le débat d'orientation budgétaire qui s'est déroulé sur la base du rapport joint en annexe.

Pour (présents et pouvoirs)	21	POUSSARDIN Fabrice GREGOIRE Philippe THOMANN Sandra MOREAU Jean-Michel HALBEDEL Sandrine GIANNERINI Eric ROSADO-MARCHENA Maria-Isabel MORFIN Gérard LALAUZE Andrée DAILCROIX Brigitte DURAND Gilles BARBIER Daniel BERTRAND Pierre JOUVE Mireille BLANC Frédéric MICHEL Béatrice MAGNETTO Peggy BURLE Louis FRUTTERO David RICHARD Laetitia KACHKACH Emilie.
Contre (présents et pouvoirs)	6	DEPAUX Stéphane BOUGI Gilbert NAHON Philippe REMEDIOS-BRUN Audrey GIRAUD-CLAUDE Dominique SMATI Sabrina.
Abstentions (présents et pouvoirs)		

## D2021-30AM SERVICE PUBLIC METROPOLITAIN DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES –RAPPORT ANNUEL 2019 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE (RPQS).

### Exposé des motifs :

La Métropole d'Aix-Marseille-Provence est compétente en matière de prévention et de gestion des déchets, précision étant donné qu'elle a délégué aux six conseils de territoire la compétence de la gestion des déchets ménagers et assimilés.

Chacun d'eux a produit un rapport d'activité au titre de l'année 2019.

Ces six rapports ont été repris dans une synthèse à l'échelle métropolitaine qui a été soumise au conseil de métropole en décembre 2020.

Ledit rapport doit également être présenté aux assemblées délibérantes des communes faisant partie de la métropole.

Aussi cette dernière a-t-elle transmis, en février dernier, à la commune de Meyrargues ce rapport en synthèse afin qu'il soit présenté aujourd'hui au conseil municipal et que ses membres puissent en prendre acte après en avoir pris connaissance.

### Visas :

Oui l'exposé des motifs rapporté ;

Vu l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil de métropole ;

A l'issue du débat contradictoire engagé entre les conseillers municipaux sur ce point de l'ordre du jour ;

### Le conseil municipal décide de :

**Article 1 :** Prendre acte du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service métropolitain de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

## D2021-31C DESHERBAGE DE DOCUMENTS DE LA MEDIATHEQUE MUNICIPALE – PERIODE DE NOVEMBRE 2020 A MARS 2021.

### Exposé des motifs :

Il est rappelé aux membres de l'assemblée délibérante que par délibération D2016-69AG ils avaient approuvé les objectifs, critères et modalités du désherbage des collections de la médiathèque municipale.

On appelle désherbage l'opération consistant à sortir des fonds des documents de diverses natures devenus définitivement incompatibles avec le service public du prêt de documents en raison de leur état physique ou de l'obsolescence des informations qu'ils contiennent.

Cette opération aboutit soit à la destruction de ces documents, soit à leur don auprès d'associations ou à des particuliers. Elle permet en outre un réassort des fonds par l'espace dégagé dans les rayonnages.

Les agents de l'établissement, mais aussi les bénévoles, ont procédé à un travail préparatoire de recensement et de tri des documents susceptibles de faire l'objet d'un désherbage.

Il est donc proposé aux conseillers municipaux d'autoriser Monsieur le Maire à faire mener à terme cette opération, précision étant donnée qu'elle sera effectuée conformément à la délibération précitée.

Le tableau de synthèse ci-après présente le nombre d'ouvrages à désherber, par nature.

Recensement - période de novembre 2020 à mars 2021		
Supports	Quantité	Destination
Périodiques	159	Pilon & dons
Livres	5	
<b>Total</b>	<b>164</b>	

**Visas :**

Où l'exposé des motifs, rapporté ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L. 2211-1 ;

Vu la délibération n°D2016-69AG en date du 21 juillet 2016 ;

Vu le rapport de directeur de la médiathèque municipale ;

A l'issue du débat contradictoire engagé entre les conseillers municipaux sur ce point de l'ordre du jour :

**Le conseil municipal décide de :**

**Article 1 :** Autoriser le Maire à faire procéder, sous le contrôle du directeur de la médiathèque, au désherbage, dans les conditions ci-avant décrites, des ouvrages énumérés dans le rapport de l'agent responsable précité.

**UNANIMITÉ**

**DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE OU SON REPRESENTANT  
SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL.**

(Délibération n° D2020-24AG du 25 juin 2020).

Date	Numéro	Objet	Tiers	Durée-Montant
19 janvier 2021	d2021-3JM	Convention de mise à disposition de la plate-forme de gestion des événements majeurs	Société CEDRALIS	5 ans à compter du 19/01/2021 400 € par an
20 janvier 2021	d2021-4UD	Convention d'occupation précaire et révocable d'un bien immobilier communal – Résiliation anticipée à l'initiative du locataire	Enseignant d'un logement situé dans l'école élémentaire de Meyrargues	Résiliation à compter du 30 janvier 2021
21 janvier 2021	d2021-5JM	Marché de prestations de services MAPA – Lots véhicules à moteur – Auto collaborateur – Promut Elus et Fonctionnaires – Dommages causé à autrui : Défense recours – Modification par avenant de prolongation	SMACL Assurances Niort	Du 1 <sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021
1 <sup>er</sup> février 2021	d2021-11JM	Marché de prestations de services – Gestion de la divagation des carnivores domestiques dans le domaine public et la gestion de la fourrière animale – Marché 2021-M04	SAS SACPA Casteljaloux	Du 13 février 2021 au 31 décembre 2021  Montant 4.164,44 €
1 <sup>er</sup> février 2021	d2021-12JM	Marché public de prestations de services – Réhabilitation de l'avenue de la République Mission CSPS – Marché 2021-M05	BR consultants et associés	Montant 7.908,00 € TTC
1 <sup>er</sup> février 2021	d2021-13JM	Marché public de prestations de services – Création d'un réseau pluvial avenue de la République mission CSPS – Marché 2021-M06	BR consultants et associés	Montant 2.034,00 € TTC
1 <sup>er</sup> février 2021	d2021-14JM	Marché public de travaux – Travaux sur toitures de 2 bâtiments communaux pour renforcer leur étanchéité (Eglise + Ecole Elémentaire) – Marché 2021-M01	DRUMEZ David Couverture -Zinguerie	Montant 112.020,40 € TTC
3 février 2021	d2021-15JM	Marché public de prestations de services – Convention de stérilisation et d'identification des chats errants – Marché 2021-M07	Fondation 30 millions d'amis	1 an à compter de janvier 2021 1.750 € TTC
12 février 2021	d2021-16JM	Accord cadre de travaux à bons de commande – Modernisation et extension du système de vidéo protection urbain – Marché 2020-M04	EES-IPERION (Mandataire) EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES MEDITERRANEE (Co-traitant)	Maximum : 250 000€ HT/an

16 février 2021	d2021-17JM	Marché public de prestations intellectuelles – Maîtrise d'œuvre Aménagement de l'avenue de la République - Modification par voie d'avenant n° 2 – Procédure adaptée	SARL SERI & ART PAYSAGISTE	Montant avenant 8.280,00 € TTC Nouveau montant du marché 40.965,46 € TTC
19 février 2021	d2021-18FS	Demande de subvention – Fonds départemental d'aide au développement local – Requalification et modernisation de l'avenue de la République – Phase 1	Département des Bouches-du-Rhône	Montant de l'aide sollicitée 326.760 € HT (594.109 € x 55 %)

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22H32.**

Fait à Meyrargues le 26/03/2021,

**Le Maire,  
Fabrice POUSSARDIN**

Affiché aux portes de l'Hôtel de Ville le *31 Mars 2021* .....  
Fait pour servir et valoir ce que de droit,

Le directeur général des services,

Erik Charles DELWAULLE.

